

Distr. générale 28 mars 2007 Français Original : anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes Trente-huitième session

14 mai-1<sup>er</sup> juin 2007
Point 5 de l'ordre du jour\*
Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapports des institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités

Note du Secrétaire général

Additif

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

<sup>\*</sup> CEDAW/C/2007/II/1.



# I. Activités menées pour mettre en œuvre la Convention au sein même de l'Organisation

Conformément à sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) prend en compte l'impératif d'égalité des sexes dans les activités de planification, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation qu'elle mène dans tous les domaines entrant dans le cadre de ses activités afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des sexes. Elle tient compte des priorités des femmes et de leur conception des objectifs et méthodes de développement et les promeut en facilitant leur participation à tous les niveaux et dans tous les domaines relevant de ses activités. La politique globale de l'Organisation en matière de ressources humaines a été adaptée en conséquence, compte tenu de l'impact de paramètres aussi essentiels que notamment l'équilibre entre les sexes. Un nouveau cadre de politique générale a été mis en place concernant les questions ayant trait au travail et à la famille afin de permettre au personnel de mieux gérer ses responsabilités tant professionnelles que familiales.

L'UNESCO continue d'être un partenaire actif de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. La nécessité d'assurer l'égalité des sexes est également un élément de premier plan de l'ensemble de son programme d'éducation. Confrontée à un écart qui va croissant entre les personnes alphabétisées et les analphabètes en ce qui concerne les perspectives sociales, civiques et économiques, l'UNESCO a redoublé d'efforts pour parvenir à l'objectif de l'alphabétisation pour tous, axant en particulier son action sur les femmes et les filles.

Dans le domaine des sciences sociales et humaines, l'UNESCO a établi deux réseaux de recherche, de sensibilisation et de définition de politiques (l'un sur les droits socioéconomiques des femmes et l'autre sur une évolution culturelle permettant d'améliorer la situation des femmes) et a fait établir huit rapports sur les droits socioéconomiques des femmes et les postes de responsabilité qu'elles occupent au sein des syndicats qui seront mis à disposition des ministres chargés des affaires féminines. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour mettre en place une base de données quantitatives concernant toutes les régions en demandant à tous les responsables de mettre la dernière main au cadre d'indicateurs sur l'autonomisation des femmes et élaboré et présenté au Fonds des Nations Unies pour la démocratie une proposition de projet sur les femmes et la démocratie.

Des programmes et initiatives régionaux en faveur des filles et des femmes d'âges divers, notamment les jeunes femmes et les femmes âgées, ont essentiellement pour objectifs la constitution de réseaux, l'échange d'informations et de connaissances et la création d'alliances transfrontières et transcultures dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Les initiatives régionales ci-après ont été menées :

• Organisation, dans les bureaux régionaux pour l'Asie, les pays arabes et l'Afrique, d'ateliers de formation du personnel hors Siège à la prise en compte des sexospécificités, à la petite enfance et à une éducation ouverte permettant de davantage le sensibiliser et d'accroître ses capacités techniques;

- Renforcement des capacités du réseau sur les femmes et l'éducation en Asie grâce à la mise à jour et à la diffusion d'un ensemble de documents sur l'égalité des sexes;
- Réalisation de travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la stratégie permettant d'accélérer l'éducation des filles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles;
- Développement et renforcement des réseaux établis avec les médias régionaux, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) concernant l'importance de l'éducation des filles, en particulier dans les zones rurales et reculées des pays arabes;
- Organisation par le bureau de l'UNESCO à Jakarta du premier Forum pour l'Asie du Sud-Est sur la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et technologies ayant trait à l'énergie, en étroite collaboration avec l'Université d'Indonésie et l'International Society for Expertise, Education and Development (Société internationale de conseil, d'éducation et de développement). Ce Forum, financé par le Fonds d'affectation spéciale japonais, a réuni des représentants d'universités de cinq pays insulaires d'Asie du Sud-Est:
- Promotion de l'égalité des sexes et du développement par le biais d'activités portant sur le rôle des femmes dans le système judiciaire des pays arabes et inauguration du Centre d'information des femmes palestiniennes chargé de fournir de la documentation et de jouer le rôle d'observatoire de la situation des femmes sur les plans national, régional et international. Des efforts ont également été menés pour créer un centre similaire dans la région des Grands Lacs.

En novembre 2006, l'UNESCO et le Sony Ericsson WTA Tour, premier organisateur de manifestations sportives féminines, ont annoncé la création d'un partenariat mondial marquant une étape décisive et visant à renforcer l'égalité des sexes et à promouvoir le rôle moteur des femmes dans tous les domaines. Ce partenariat représente une initiative globale ambitieuse dans l'histoire du Tour et constitue le premier partenariat de l'UNESCO avec une ligue sportive professionnelle fondé sur l'objectif de l'égalité des sexes qu'ont fait leur tous les dirigeants mondiaux dans le document issu du Sommet mondial de 2005.

En novembre 2006, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et en présence de Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'étudier la question de la violence contre les enfants, l'UNESCO a organisé, dans le cadre de l'éducation pour tous, une table ronde internationale sur la violence sexiste à l'école et le rôle et la responsabilité des parties prenantes. Cette table ronde avait pour objectif de mieux faire connaître à ces dernières la coopération internationale existant s'agissant de la violence sexiste à l'école et de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation en général; de déterminer le rôle et la responsabilité des trois principales catégories de parties prenantes confrontées à la violence sexiste à l'école, en fonction de leurs compétences et des témoignages apportés (autorités publiques nationales et locales, société civile et ONG, et enseignants, personnel éducatif et organisations d'enseignants); d'identifier les bonnes pratiques et les conditions nécessaires à leur

mise en commun et à leur amélioration; et de définir comment remédier à la violence sexiste à l'école.

En décembre 2006, dans le cadre du deuxième Colloque international sur les politiques en matière de recherche et d'éducation supérieure, l'UNESCO a organisé une table ronde internationale sur les femmes et la recherche et les progrès tangibles accomplis en présence de la baronne Susan Greenfield, professeur de pharmacologie à l'Université d'Oxford. La table ronde a permis d'aborder la question du rôle des femmes dans l'enseignement supérieur, en particulier en matière de recherche, et des progrès réalisés dans ce domaine. L'accent y a été mis sur les progrès réalisés par les femmes dans le domaine de la recherche et leur incidence sur leur autonomisation, les problèmes auxquels sont confrontés les chercheuses et les enseignements tirés pour ce qui est des facteurs permettant aux femmes de s'engager plus facilement dans des travaux de recherche.

Dans le cadre du programme lancé par l'UNESCO et L'Oréal en 1998, cinq femmes de science, représentant chacune un continent différent et toutes physiciennes ou chimistes, ont reçu le neuvième prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science (100 000 dollars chacune). Quinze jeunes chercheuses en sciences de la vie, représentant les cinq continents, ont reçu au siège de l'UNESCO les bourses internationales UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science (20 000 dollars chacune), qui sont attribuées chaque année depuis 2000 et permettent à des étudiantes possédant déjà un doctorat de poursuivre leurs recherches dans un laboratoire les accueillant en dehors de leur pays.

En mars 2007, l'UNESCO a célébré la Journée internationale de la femme en rendant hommage aux femmes qui, partout dans le monde, courageusement et souvent anonymement, œuvrent en faveur de la paix. Sa table ronde internationale sur les « artisanes de la paix » a réuni cinq femmes de renom contribuant à la promotion de la paix. Le programme du 8 mars a également célébré les contributions artistiques des femmes par le biais d'expositions d'œuvres d'art et projections de films. Par ailleurs, deux réseaux ont été créés : a) le Groupe d'ambassadrices auprès de l'UNESCO pour l'égalité des sexes dont l'objectif est notamment de mettre en commun les informations et données d'expérience pertinentes et utiles, d'aider l'UNESCO à renforcer son action concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation et les droits des femmes ainsi que toutes les autres questions qui relèvent de son mandat, y compris au sein de son secrétariat, et de les promouvoir activement; et b) le Réseau international de l'UNESCO des femmes philosophes qui vise à renforcer la participation des femmes aux débats et échanges internationaux sur les questions clefs identifiées dans la Stratégie pour la philosophie de l'UNESCO en reconnaissant et renforçant la contribution des femmes philosophes à la recherche d'une coopération et d'une compréhension internationales.

# II. Mesures prises par l'UNESCO pour appliquer les dispositions de la Convention dans les pays dont les rapports seront examinés à la trente-huitième session du Comité

# A. Données longitudinales et comparatives sur la parité dans le domaine de l'éducation pour tous les pays dont le rapport sera examiné à la trente-huitième session du Comité

#### 1. Enseignement primaire

#### Données nationales

(En pourcentage)

		net de se eignemer (tote			colarisa nt prima ons)			net de so ignemer (fille	nt prima		Indice de parité des sexes pour le taux net de scolarisation Enseignement primaire					
Pays	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Mauritanie	66	67	68	74	68	68	68	75	64	65	67	74	0,93	0,96	0,97	0,99
Mozambique	60	56	_	71	66	60	_	75	55	53	_	67	0,83	0,87	-	0,90
Niger	29	32	36	39	34	38	42	46	23	26	29	32	0,69	0,69	0,71	0,71
Pakistan	58	_	_	66	69	_	_	76	47	_	_	56	0,68	_	_	0,73
République arabe syrienne	94	95	_	_	97	97	_	_	92	92	_	_	0,95	0,95	_	_
Serbie-et-Monténégro	96	_	_	_	96	_	_	_	96	_	_	_	1,00	_	_	_
Sierra Leone	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Vanuatu	93	97	96	94	93	96	96	95	94	97	96	93	1,01	1,01	1,00	0,98

#### Données régionales

(En pourcentage)

Pays		net de s eigneme (tot			colarisa nt prima ons)				colarisa nt prima es)		Indice de parité des sexes pour le taux net de scolarisation Enseignement primaire					
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Afrique subsaharienne	59	61	64	66	62	64	67	69	56	58	60	64	0,91	0,90	0,90	0,92
Asie de l'Est et Pacifique	96	94	93	94	96	94	93	94	96	94	92	94	1,00	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud et de l'Ouest	78	79	83	86	85	85	86	89	71	72	79	82	0,84	0,85	0,92	0,92
États arabes	79	80	81	82	84	84	84	85	75	76	77	79	0,90	0,91	0,92	0,92
Europe centrale et Europe de l'Est	91	91	90	91	92	92	91	92	90	90	89	90	0,97	0,98	0,98	0,98

Source: http://stats.uis.unesco.org/TableViewer/tableView.aspx (Institut de statistique de l'UNESCO, éducation), dernière consultation le 22 mars 2007.

# 2. Enseignement secondaire

## Données nationales

(En pourcentage)

		net de se gnemen (tote	t second				colarisa t secona ons)			net de so gnemen (fille	second		Indice de parité des sexes pour le taux net de scolarisation Enseignement secondaire				
Pays	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	
Mauritanie	14	15	16	14	16	17	18	16	13	13	14	13	0,79	0,76	0,78	0,82	
Mozambique	3	4	_	4	4	5	_	5	3	4	_	4	0,71	0,74	_	0,78	
Niger	5	5	6	7	6	6	7	8	4	4	4	5	0,69	0,68	0,69	0,68	
Pakistan	_	_	_	22	_	_	_	25	_	_	_	18	_	_	_	0,73	
République arabe syrienne	38	38	54	38	40	40	56	60	36	36	52	56	0,91	0,91	0,93	0,93	
Serbie-et-Monténégro	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Sierra Leone	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Vanuatu	33	37	37	39	35	38	40	42	32	36	34	36	0,92	0,95	0,84	0,86	

# Données régionales

(En pourcentage)

	Taux Ensei		net de s gnemen (garç	t second				colarisa t second es)		Indice de parité des sexes pour le taux net de scolarisation Enseignement secondaire						
Pays	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Afrique subsaharienne	21	23	24	24	23	25	26	27	19	20	21	22	0,82	0,82	0,80	0,81
Asie de l'Est et Pacifique	_	_	65	69	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Asie du Sud et de l'Ouest	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
États arabes	54	54	56	56	56	57	58	58	51	52	54	54	0,91	0,91	0,93	0,93
Europe centrale et Europe de l'Est	83	83	84	82	84	84	85	83	82	82	83	81	0,98	0,98	0,98	0,98

Source : http://stats.uis.unesco.org/TableViewer/tableView.aspx (Institut de statistique de l'UNESCO, éducation), dernière consultation le 22 mars 2007.

# 3. Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)

## Données nationales

(En pourcentage)

	Taux l	orut de s CITE 5 (tote	ē et 6	ıtion	Taux l	orut de s CITE : (homi	5 et 6	ation	Taux l	orut de s CITE 5 (femn	5 et 6	ıtion	Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation CITE 5 et 6				
Pays	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	
Mauritanie	4	3	3	3	6	5	5	5	1	1	1	2	0,20	0,27	0,27	0,31	
Mozambique	_	_	1	1	_	_	1	2	_	_	1	1	_	_	0,47	0,46	
Niger	_	_	1	1	_	_	1	1	_	_	s.o.	s.o.	_	_	0,40	0,40	
Pakistan	_	3	3	3	_	3	3	4	_	2	2	3	_	0,81	0,81	0,80	
République arabe syrienne	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Serbie-et-Monténégro	36	_	_	_	33	_	_	_	40	_	_	_	1,20	_	_	_	
Sierra Leone	2	2	_	_	3	3	_	_	1	1	_	_	0,40	0,40	_	_	
Vanuatu	4	5	5	5	_	6	6	6	_	4	4	4	_	0,56	0,58	0,58	

# Données régionales

(En pourcentage)

	Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (total)				Taux l	orut de s CITE : (homi	5 et 6	ation	Taux l	orut de s CITE : (femn	5 et 6	ıtion	Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation CITE 5 et 6			
Pays	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Afrique subsaharienne	4	4	5	5	5	5	6	6	3	3	4	4	0,61	0,62	0,61	0,61
Asie de l'Est et Pacifique	17	19	21	23	19	21	22	24	14	16	19	21	0,75	0,75	0,89	0,89
Asie du Sud et de l'Ouest	9	10	10	11	11	11	12	12	8	8	8	9	0,70	0,71	0,70	0,70
États arabes	19	20	19	21	21	22	20	21	18	18	18	20	0,83	0,85	0,88	0,95
Europe centrale et Europe de l'Est	44	48	51	54	40	43	46	48	49	53	57	60	1,21	1,24	1,24	1,25

Source : http://stats.uis.unesco.org/TableViewer/tableView.aspx (Institut de statistique de l'UNESCO, éducation), dernière consultation le 22 mars 2007.

07-28699 **7** 

#### B. Rapports nationaux

#### Mauritanie

#### Enseignement

La Mauritanie n'est pas partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et n'a pas fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960). L'UNESCO compte maintenant sur un rapport de qualité détaillé pour la septième consultation.

L'UNESCO encourage la Mauritanie à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989).

Conformément à sa Constitution, adoptée en 1991, la Mauritanie garantit l'égalité devant la loi à l'ensemble de ses citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale (art. 1, par. 2). La garantie inaliénable du droit à l'égalité, des libertés et droits fondamentaux ainsi que des droits économiques et sociaux est également proclamée.

#### **Bourses**

Une bourse UNESCO/L'Oréal dans le domaine des sciences de la vie (l'analyse moléculaire de la résistance aux maladies de l'*arabidopsis thaliana*) a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier 12 mois à l'Université du Cap, Rondebosch (Afrique du Sud) (montant : 21 816 dollars).

#### Mozambique

#### Enseignement

Le Mozambique n'est pas partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et n'a pas fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. L'UNESCO compte maintenant sur un rapport de qualité détaillé pour la septième consultation.

L'UNESCO encourage le Mozambique à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

La Constitution de 1990 dispose que l'éducation est un droit et un devoir pour tous les citoyens et l'État est favorable à ce que l'enseignement comprenne la formation professionnelle et la formation continue et promeut l'égalité d'accès à la jouissance de ce droit pour tous les citoyens (art. 88). Le Mozambique favorise une stratégie d'éducation visant à assurer l'unité nationale, éliminer l'analphabétisme et permettre de maîtriser la science et la technologie et fournissant à ses citoyens des valeurs morales et civiques (art. 113).

L'UNESCO a participé à la deuxième réunion de femmes africaines et espagnoles organisée par les Gouvernements espagnol et mozambicain à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme les 7 et 8 mars 2007 à

Madrid. L'objectif de la réunion était de créer des occasions de collaboration dans les domaines tels que l'enseignement, la santé et le dialogue interculturel.

Le Département Afrique de l'UNESCO a mené plusieurs projets au Mozambique pour favoriser l'autonomisation des femmes et appuyer l'égalité des sexes, notamment en renforçant les capacités des femmes vivant en milieu rural grâce à l'alphabétisation et à l'enseignement non traditionnel, en promouvant l'enseignement technique et professionnel pour les filles, en offrant une formation à la fabrication de produits artisanaux et en proposant des activités concernant la prévention du VIH/sida.

#### Programme facilitant la participation

Dans le cadre du programme facilitant la participation, l'UNESCO a consacré 20 000 dollars à un projet visant l'autonomisation des femmes mozambicaines vivant en milieu rural grâce à l'alphabétisation et à l'enseignement non traditionnel. En outre, un projet promouvant la formation professionnelle et l'emploi indépendant des femmes et des jeunes non scolarisés au Mozambique a bénéficié du financement d'un fonds d'affectation spéciale portugais à hauteur de 175 150 dollars.

À la demande du Ministère mozambicain de l'éducation, une mission technique interrégionale a été envoyée au Mozambique afin d'aider le Ministère à opérationnaliser et accélérer la mise en œuvre de sa stratégie nationale en faveur de l'équité des sexes dans le domaine de l'enseignement et de conseiller le bureau régional de l'UNESCO à Maputo quant à la façon de soutenir le Ministère dans cette tâche.

#### Bourses

Une bourse RP-UNESCO à l'appui de domaines prioritaires dans le secteur des études de développement a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier six mois à l'Institut de développement social de l'Université du Capoccidental au Cap (Afrique du Sud) (montant : 10 100 dollars).

#### Niger

#### Enseignement

Le Niger est partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement depuis 1968, mais n'a pas fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la Convention et de la recommandation concernant la lutte la discrimination dans le domaine de l'enseignement. L'UNESCO a reçu son rapport pour la septième consultation.

Le Niger a ratifié la Convention sur l'enseignement technique et professionnel en 1992.

D'après la Constitution de 1999, chaque individu a le droit à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être physique, à l'éducation et à l'instruction conformément aux conditions établies par la loi (art. 11). Les parents ont le droit et le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants. L'État protège l'égalité des chances des handicapés pour ce qui est de l'amélioration de leur condition ou de leur réintégration dans la société (art. 19).

07-28699 **9** 

L'UNESCO collabore étroitement avec le Ministère nigérien de l'éducation de base et de l'enseignement non traditionnel dans le cadre d'un projet de lutte contre la pauvreté par le biais du renforcement de capacités des filles et des femmes vivant en milieu rural financé par des donateurs extérieurs. L'objectif général de ce projet, qui est coordonné par le Ministère, est de lutter contre la pauvreté en éduquant la population et promouvant les droits de l'homme. Il vise à renforcer les capacités des filles et des femmes, grâce notamment à une meilleure éducation des petites filles, à l'alphabétisation féminine, à la formation des jeunes filles et à l'autonomisation des femmes par des activités rémunératrices et une sensibilisation aux droits de l'homme. Plus de 2 500 personnes, en particulier des femmes et des filles, bénéficieront de ce projet qui est lancé dans six villages situés au sud de la capitale, Niamey. Cette région rurale ne dispose pas de l'infrastructure scolaire, des enseignants qualifiés et des mécanismes d'appui nécessaires à la création d'activités rémunératrices qui pourraient aider les familles à mieux lutter contre la pauvreté.

#### Les activités menées sont les suivantes :

- Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire : l'objectif est d'accroître de manière significative le nombre de filles et de garçons scolarisés, de leur fournir un environnement propice aux études et ainsi de contribuer concrètement à l'initiative de l'éducation pour tous. Quelque 400 enfants seront concernés.
- Accès de tous les adultes, en particulier des femmes, à des cours d'alphabétisation fonctionnelle de qualité : environ 1 000 femmes venant de six villages bénéficieront de ces cours vers la fin du premier semestre de 2007. Les programmes seront menés parallèlement aux activités d'autres partenaires concernant notamment la postalphabétisation, le microfinancement, la sensibilisation aux droits de l'homme et les soins de santé.
- Fourniture d'une éducation de qualité et sensibilisation aux droits de l'homme : il convient de s'assurer que l'éducation fournie est de qualité en créant un environnement plus propice aux études, en l'adaptant à la situation de ceux qui en bénéficient, en capitalisant sur les méthodes d'intégration modernes et en apportant une aide à qui en a besoin. Il faut pour ce faire mettre à contribution tant les partenaires de mise en œuvre que le Ministère de l'éducation de base et de l'enseignement non traditionnel afin que les enseignants soient à même d'enseigner aussi bien les matières « classiques » que des sujets portant, entre autres, sur les droits de l'homme, les sexospécificités, les compétences nécessaires à la vie courante, la santé et la prévention du VIH/sida.
- Formation aux droits de l'homme pour lutter contre la pauvreté des femmes.
- Formation bilingue au Niger : soutien à l'éducation des filles.

#### **Bourses**

Une bourse RP-UNESCO à l'appui de domaines prioritaires dans le secteur de l'enseignement non traditionnel a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier six mois à l'Université de Lomé (montant : 11 300 dollars).

#### Pakistan

#### Enseignement

Le Pakistan n'est pas partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement mais a fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement en 1998. L'UNESCO compte maintenant sur un rapport de qualité détaillé pour sa septième consultation.

L'UNESCO encourage également le Pakistan à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

La Constitution de 1973 mentionne l'égalité et le bien-être de tous les citoyens et interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la caste, la croyance ou la race. L'article 37 dispose que l'État doit : a) promouvoir tout particulièrement les intérêts des classes ou régions peu favorisées dans le domaine de l'éducation et sur le plan économique; b) éliminer l'analphabétisme et fournir un enseignement gratuit et obligatoire en un espace aussi court que possible; et c) rendre l'enseignement technique et professionnel généralement accessible et l'enseignement supérieur accessible à tous sur la base du mérite.

Le processus d'examen de la politique du Pakistan en matière d'éducation nationale a été étayé par une table ronde d'experts sur les problèmes que posent les sexospécificités au Gouvernement. L'UNESCO a par ailleurs promu des activités de sensibilisation sur la situation et le rôle des enseignantes au Pakistan au cours de la semaine consacrée à l'éducation pour tous.

#### Science

Dans le cadre du projet visant à rompre le cycle de la pauvreté chez les femmes, l'UNESCO a organisé trois réunions à Islamabad sur le thème de la sensibilisation des scientifiques L'objectif de ces réunions était de faire comprendre aux scientifiques – et aux gouvernements – comment utiliser la science et la technique pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion et respecter les droits de l'homme. Plusieurs programmes d'acquisition de connaissances scientifiques de base destinés aux filles défavorisées et à leurs communautés ont été mis en place à l'issue de ces réunions.

#### Bourses

- Une bourse UNESCO/L'Oréal dans le domaine des sciences de la vie a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier six mois à l'Université de Southampton, Southampton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (montant : 20 548 dollars).
- Une bourse de recherche UNESCO/Keizo Obuchi (Japon) dans le domaine du règlement pacifique des conflits a été attribuée à une chercheuse pour lui permettre d'étudier trois mois au Herry L. Stimson Center, à Washington (montant : 7 500 dollars).
- Une bourse de recherche UNESCO/Suzanne Mubarak/Amitié Japon-Égypte concernant l'autonomisation des femmes s'intéressant à la question des femmes, de la culture de la paix et du développement a été attribuée à une

chercheuse pour lui permettre d'étudier pendant quatre mois à la Bibliotheca Alexandria, Alexandrie (Égypte) (montant : 7 500 dollars).

• Une bourse RP-UNESCO à l'appui de domaines prioritaires dans le secteur des politiques relatives à la science et à la technique a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier trois mois à l'Université du Sussex, Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (montant : 15 000 dollars).

#### Serbie

#### Enseignement

La Serbie est partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement depuis septembre 2001. L'UNESCO compte maintenant sur un rapport de qualité détaillé pour sa septième consultation.

L'UNESCO encourage la Serbie à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

L'article 71 de la Constitution de 2003 est consacré au droit à l'éducation et énonce un principe selon lequel chacun a droit à l'éducation. L'article dispose que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit et l'enseignement secondaire gratuit. Tous les citoyens ont accès à l'enseignement supérieur sur un pied d'égalité. La Serbie offre des études supérieures aux étudiants brillants mais ne disposant pas de moyens suffisants, conformément à la loi. La création d'écoles et d'universités est réglementée par la loi.

#### Communication et information

L'Eurovision Regional News Exchange est un réseau d'échange d'informations regroupant 12 organismes de radiodiffusion et de télévision des Balkans et d'autres pays d'Europe du Sud-Est qui a été lancé en décembre 2003 afin de renforcer la coopération et de promouvoir la réconciliation et la paix dans la région. Les pays échangent quotidiennement des informations par le biais du satellite Eurovision de l'Union européenne de radiodiffusion depuis novembre 2001.

L'UNESCO a apporté son appui à diverses activités menées dans le cadre de l'Eurovision Regional News Exchange, notamment la production d'un documentaire sur le trafic illicite des filles et des femmes. Ce documentaire de 25 minutes, qui a récemment été projeté au siège de l'UNESCO à Paris à l'occasion de la Journée internationale de la femme de 2007, examine le contexte social et culturel du trafic des femmes en Europe du Sud-Est et appelle l'attention sur les facteurs qui contribuent à ce trafic, en particulier le manque d'éducation des jeunes filles, la violence contre les femmes, la pauvreté et l'inégalité omniprésente entre les sexes. Ce documentaire visait à recueillir des informations sur les cas de trafic des femmes, le profil des victimes et les itinéraires empruntés par les trafiquants, à faire le bilan des résultats obtenus dans le cadre des initiatives internationales et régionales de lutte contre ce trafic, des interventions et plans d'action nationaux ainsi que des bonnes pratiques et des lacunes constatées dans les travaux des ONG spécialisées et des organisations internationales et à proposer des méthodes de rapatriement et de réintégration.

#### **Bourses**

- Une bourse RP-UNESCO à l'appui de domaines prioritaires dans le secteur de l'histoire des arts byzantins a été attribuée à une chercheuse pour lui permettre d'étudier pendant six mois à l'Université de Paris I-Panthéon-Assas, à Paris (montant : 10 500 dollars).
- Une bourse UNESCO/Keizo: Obuchi (Japon) dans le domaine du dialogue interculturel a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier pendant neuf mois à la Fondation Fernando Ortiz, à La Havane (montant : 10 000 dollars).
- Une bourse RP-UNESCO à l'appui de domaines prioritaires dans le secteur des arts plastiques a été attribuée à une chercheuse pour lui permettre d'étudier pendant six mois à l'Université de Paris VIII, à St-Denis (France) (montant : 14 800 dollars).

#### Sierra Leone

#### Enseignement

La Sierra Leone est partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement depuis 1967, mais n'a pas fait rapport à l'UNESCO pour sa sixième consultation sur la mise en œuvre de la Convention et de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

L'UNESCO encourage maintenant la Sierra Leone à présenter un rapport de qualité détaillé pour la septième consultation.

L'UNESCO encourage également la Sierra Leone à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

Le paragraphe 1 de l'article 9 de la Constitution de 1991 dispose que le Gouvernement s'efforce d'assurer les mêmes droits et l'égalité des chances en matière d'éducation à tous les citoyens à différents niveaux en : a) veillant à ce que chaque citoyen puisse obtenir l'éducation correspondant à ses capacités, aptitudes et inclinations dans des établissements d'enseignement de tous niveaux et types, à savoir, primaire, secondaire, professionnel, technique et universitaire; b) en protégeant les droits des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les handicapés, dans des établissements d'enseignement assurant leur sécurité; et c) en fournissant, dans toute la mesure du possible, les structures, le financement et les mécanismes d'appui nécessaires. Le paragraphe 2 de l'article 9 dispose que le Gouvernement doit s'efforcer d'éliminer l'analphabétisme et, à cet effet, adopter politique en matière d'éducation prévoyant : a) des programmes d'alphabétisation des adultes gratuits; b) un enseignement de base gratuit et obligatoire au niveau primaire et dans le premier cycle du secondaire; et c) un enseignement secondaire de deuxième cycle gratuit lorsque cela s'avère possible. Le troisième paragraphe de l'article 9 dispose que le Gouvernement promeut l'apprentissage des langues autochtones et l'étude théorique et pratique des sciences modernes, des langues étrangères, de la technologie, du commerce et des affaires.

#### Programme facilitant la participation

Dans le cadre du programme facilitant la participation de l'UNESCO, la Commission nationale sierra-léonaise s'est montrée déterminée, au lendemain du conflit, à tenir compte des sexospécificités dans les secteurs relevant du mandat de l'UNESCO en menant un certain nombre de projets. L'objectif des projets ci-après est de promouvoir la réintégration des filles et des femmes dans la société : 18 000 dollars ont été consacrés à la création d'un centre permettant aux veuves de guerre et aux très jeunes mères d'acquérir des compétences valables toute une vie et 13 000 dollars au financement d'activités rémunératrices adaptées aux femmes et jeunes filles vivant dans des zones rurales éloignées. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'assistance d'urgence pour 2006-2007, l'UNESCO a consacré 50 000 dollars à la mise au point de programmes éducatifs destinés tout particulièrement aux filles dans des situations d'après conflit.

#### République arabe syrienne

#### Enseignement

La République arabe syrienne n'est pas partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement mais a fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement en 1997. L'UNESCO compte maintenant sur un rapport de qualité détaillé pour sa septième consultation.

L'UNESCO encourage la République arabe syrienne à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

La Constitution de la République arabe syrienne, adoptée en 1980, dispose que l'éducation est un droit garanti par l'État. Elle est gratuite à tous les niveaux et obligatoire au niveau élémentaire. L'État doit s'employer à rendre les autres niveaux obligatoires, supervise l'éducation et veille à l'adapter aux besoins de la société et de l'économie (art. 37).

#### **Bourses**

- Une bourse UNESCO/L'Oréal dans le domaine des sciences de la vie/de la biotechnologie a été attribuée à une scientifique pour lui permettre d'étudier pendant six mois au Département de génétique moléculaire de l'Université d'Hanovre, à Hanovre (Allemagne) (montant : 21 015 dollars).
- Une bourse de recherche UNESCO/Suzanne Mubarak/Amitié Japon-Égypte concernant l'autonomisation des femmes s'intéressant à la question des femmes, de la culture de la paix et du développement a été attribuée à une chercheuse pour lui permettre d'étudier pendant trois mois à la Bibliothèque Alexandria, à Alexandrie (Égypte) (montant : 7 500 dollars).

#### Vanuatu

#### Enseignement

Vanuatu n'est pas partie à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et n'a pas fait rapport à l'UNESCO pour la sixième consultation sur la mise en œuvre de la recommandation

concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. L'UNESCO encourage Vanuatu à soumettre un rapport de qualité détaillé pour la septième consultation.

L'UNESCO encourage également Vanuatu à ratifier la Convention sur l'enseignement technique et professionnel.

L'article 7 de la Constitution de juillet 1980 dispose que chaque personne a les devoirs fondamentaux ci-après : envers elle-même et ses descendants et autres personnes : dans le cas d'un parent, subvenir aux besoins de tous ses enfants, légitimes et illégitimes, et les aider et les éduquer, en particulier bien leur faire comprendre leurs droits et devoirs fondamentaux, les objectifs nationaux et la culture et les coutumes du peuple de Vanuatu.